
EU - REVIEW
Activities of the Institutions
of the European Union

432

N° 601 DU 20 MAI 1994

Information hebdomadaire aux
Délégations de la Commission européenne
sur les travaux principaux
des Institutions de l'Union européenne

DISTRIBUTION

H.D.	
D.H.D.	
CHA/ADM.	
POL.	
AGR.	TO ALL
COM/TR.	SECTION
DEVT.	READS
ECO/FIN.	
P.P.A.	
S&T	
T.E.E.	
SUP. AG.	
C.C.	

De la part du Secrétariat général - Horst-Jürgen TITTEL
Service "Information des Délégations"
BREY 6/348 - tél. 52375/52125 - téléfax 296.59.96

EN CAS DE PROBLEME DE TRANSMISSION VEUILLEZ VOUS ADRESSER AU
SERVICE FAX : Tél. 29.51206

- 2 -

Voici un résumé des principales activités des Institutions de l'Union européenne :

I. COMMISSION

1. SPRING 1994 ECONOMIC FORECASTS
2. MARCHE VITI-VINICOLE
3. POLITIQUE DE CONCURRENCE : XXIIIEME RAPPORT ANNUEL
4. COMETT : SELECTIONS DES PROJETS 1994
5. CONSOMMATEURS : RESEAU D'INFORMATION
6. BALTIC STATES : INFORMATION INFRASTRUCTURE PROJECT
7. OCCUPIED TERRITORIES : EU AID
8. SOUTH AFRICA : DECLARATION OF THE COMMISSION
9. UKRAINE : VISIT OF SIR LEON BRITTAN (KIEV, 4-6 MAY)
10. ALGERIE : VISITE DU MINISTRE DES FINANCES (10-11 MAI)
11. JAPON : VISITE DU PREMIER MINISTRE, M. TSUTOMU HATA (6 MAI)
12. AIDES HUMANITAIRES : BANGLADESH -PAKISTAN -ALGERIE -PEROU -
SOMALIE - BURUNDI -RWANDA -NIGERIA -TCHAD
13. PREVISIONS

II. CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

1. CONSEIL "AFFAIRES GENERALES" (BRUXELLES, 16-17 MAI)
 - a) LIVRE BLANC
 - b) FONDS DE COHESION
 - c) ADHESIONS
 - d) RUSSIE : NEGOCIATIONS D'UN ACCORD DE PARTENARIAT
 - e) UKRAINE
 - f) CHARTE EUROPEENNE DE L'ENERGIE
 - g) EX-YOUGOSLAVIE
 - h) SUISSE : DEVELOPPEMENT DES RELATIONS
 - i) PACTE DE STABILITE
 - j) NEGOCIATIONS POST-URUGUAY-ROUND SUR LES SERVICES
 - k) RWANDA : DECLARATION DE L'UNION EUROPEENNE
 - l) SRI LANKA
 - m) CHILI : POMMES
2. CONSEIL DE L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN (BRUXELLES, 17 MAI)
3. INTERIOR AFFAIRS COUNCIL (THESSALONIKI, 6 MAY)
4. CONSEIL "DEVELOPPEMENT" (BRUXELLES, 6 MAI)
5. INFORMELLE "ENVIRONNEMENT" (SANTORINI, 13-14 MAI)
6. UE/EGYPTE : CONSEIL DE COOPERATION (BRUXELLES, 16 MAI)
7. CONSEIL "ECOFIN" (BRUXELLES, 16 MAI)
8. CONSEIL "CONSOMMATEURS" (BRUXELLES, 17 MAI)
9. AGRICULTURE : INFORMAL COUNCIL (IOANNINA, 17 MAI)
10. DECLARATIONS FESC
11. PREVISIONS

III. PARLEMENT EUROPEEN

1. CHYPRE : VISITE DU PRESIDENT DU PARLEMENT (18-19 MAI)

IV. COMITE DES REGIONS

- 3 -

1. TROISIEME SESS ON PLENIERE (17-18 MAI)

I. COMMISSION1. SPRING 1994 ECONOMIC FORECASTS

The Commission has presented its Spring 1994 Economic Forecasts which is the most optimistic forecast since 1991. On the basis of the latest economic indicators and information about the current stance of economic policies, it has reconsidered its projections for 1994 and 1995. The forecasts mark a perceptible move towards a more sanguine assessment of short-term economic prospects in the Community. Evidence emerging in the first few months of this year suggests that the pace of the upswing is likely to gather momentum over the coming quarters and that the foundations are being built for a robust growth and employment process from 1996 onwards. The Commission has revised upwards its growth projections for this year and next. Community GDP is now expected to expand by 1.6 per cent in real terms in 1994 and by 2.5 per cent in 1995, an upward revision from the Autumn 1993 forecasts of roughly a 1/4 and a 1/2 percentage point respectively.

Three forces are shaping this more upbeat growth outlook :

- a favourable international economic environment : the successful conclusion of the Uruguay Round and the much improved performance of the US economy point to a more benign international economic environment for Community exporters than previously expected. Current estimates suggest that world output growth outside the Community could expand by some 3 per cent and 3 1/2 per cent in 1994 and 1995 respectively, while world imports of goods excluding the Community are expected to continue to expand at a strong pace of about 8 per cent annually.
- a further decline in short-term interest rates in the Community : there is good progress on the inflation front and present and expected budgetary and wage developments are increasingly in line with the monetary stability objective.
- a restoration of business and consumer confidence : heightened expectations of recovery, the fading of the uncertainties surrounding the European integration and enlargement processes and the calm in the ERM since August 1993 all have engendered a conspicuous improvement.

Initially, the recovery is predominantly being driven by exports. Following an estimated fall of about 3/4 of a per cent last year, volume exports of goods are forecast to expand at an annual rate of about 6 per cent over the forecasting period. However, as the buoyancy of the external sector should progressively spill over to the domestic economy, investment in particular will become the engine of growth in the Community - gross fixed capital formation should turn mildly positive this year and accelerate further to 5 % in 1995. Private consumption is expected to lag output growth over the next two years. The projected pattern of the recovery, namely export and investment driven, is fully compatible with the medium-term strategy underlying the Commission's White Paper. Hence, if the present forecasts prove to be correct, output growth in the Community could accelerate further to 3 per cent or more in 1996.

The improved growth prospects will help stabilising the unemployment rate in 1995 in the Community as a whole and create expectations for more substantial falls thereafter. Output growth together with slower growth in the labour force, this should bring the rise in unemployment to a halt in the course of the first half of 1995, at a jobless total of 18 million or some 11 3/4 per cent of the labour force.

- 4 -

Inflation is likely to abate further during the coming two years. The Community as a whole could reach by 1995 (thus one year earlier than recommended) the 2 to 3 per cent inflation target set in the December 1993 Broad Guidelines for Economic Policy. Moreover, a large majority of member countries is expected to respect in 1995 the inflation criterion contained in the Maastricht Treaty. Real wages are expected to post virtually zero growth this year and next, while nominal unit labour costs are projected to increase by a bare 1 per cent annually, an unprecedented performance.

Improved growth prospects are combining with lower interest rates and consolidation efforts in several member countries to produce a modest improvement in the Community's budgetary situation. For the Community as a whole, a reduction of the order of one percentage point of GDP is projected between 1993 and 1995, bringing the deficit down to close to 5 per cent of GDP next year.

The Community's external balances now appear set to improve considerably over the next two years. The new forecasts indicate that the Community's trade surplus could amount to some ECU 45 billion in 1993 and could increase further to approach ECU 90 billion in 1995 or 1 1/2 per cent of GDP (against 1/2 per cent of GDP previously). The Community's current account balance, which in the autumn was expected to remain slightly in deficit in 1995, is now expected to turn positive to the tune of some ECU 30 billion in 1995 or a 1/2 per cent of GDP. This improvement reflects both the weakness in domestic demand growth relative to the EC's main trading partners and expectations of an improved competitive edge for EC firms.

The forecast is, as usual, a central one, representing the most likely outcome on the basis of a reasonable set of assumptions. In contrast to previous exercises when downside risks were judged to be dominant, this time the balance appears to be on the upside.

The major upside risk is that a faster-than-projected recovery of domestic demand may emerge, perhaps already in the course of 1994. Downside risks reside in the non-realisation of the main assumptions underlying the forecasts. Tighter-than-assumed monetary conditions risk jeopardising the emerging upswing. Moreover, a less supportive international economic environment would not only reduce the contribution of net exports but would also damage the chances of igniting endogenous growth factors.

On 11 May, Vice-President CHRISTOPHERSEN welcomed the decision of the German Bundesbank to reduce the rates of interests by 0.5 %.

2. MARCHE DU VINICOLE

Lors de sa réunion du 11 mai, la Commission a adopté un projet de réforme de l'organisation commune du marché du vin.

Cette proposition met sous forme législative les idées développées dans la communication de la Commission de juillet dernier (voir EU-Review N° 564 du 23 juillet 1993, point 1.3). Celle-ci avait clairement démontré la nécessité d'une réforme en profondeur face au déséquilibre croissant du secteur. Cette proposition, a précisé M. STEICHEN, tient compte de l'importance du secteur sur le plan économique, social, environnemental et même culturel, en respectant la diversité et les traditions de la production du vin dans l'Union.

Le nouveau régime communautaire pour le vin devrait entrer en vigueur au début de la campagne 1995/96. Le régime est construit autour de l'objectif central de l'équilibre du marché qui correspond aux débouchés commerciaux, soit 154 mio hl.

- 5 -

Pour atteindre cet objectif, il est proposé de maîtriser la production et d'améliorer la qualité en agissant soit sur les surfaces de production, soit sur les rendements, soit sur les deux à la fois. Les Etats membres auront le choix des moyens pour atteindre cet objectif.

Pour chaque Etat membre sera établie une production nationale de référence compatible avec l'objectif communautaire. La production nationale de référence peut être répartie par les Etats membres au niveau régional.

Les programmes régionaux pluriannuels d'adaptation de la viticulture sont en effet l'instrument principal de la nouvelle politique proposée. Ces programmes, élaborés par les autorités nationales et régionales en concertation avec la Commission, peuvent comprendre jusqu'à quatre volets différents.

Le premier volet visera la diminution annuelle de la production au moyen de la récolte en vert et d'autres actions de diminution des rendements.

Le deuxième volet consiste en un programme d'abandon définitif de superficies viticoles.

Le troisième volet s'applique aux régions qui participent au second volet. Il vise à répondre à des problèmes structurels graves dans des zones où le maintien de la viticulture est important pour des raisons environnementales et écologiques. Il peut aussi prévoir des mesures de réencépagement de vignobles.

Le quatrième volet comporte des actions de formation technique et de mise en valeur commerciale des produits viticoles du terroir.

3. POLITIQUE DE CONCURRENCE : XXIIIEME RAPPORT ANNUEL

La Commission a adopté et transmis au Parlement européen le 23ème rapport sur la politique de concurrence. Ce document contient une analyse approfondie des activités de la Commission en 1993 mais il met aussi en évidence les priorités et les objectifs que la Commission entend poursuivre dans le futur. L'année 1993 a été marquée par plusieurs événements importants, à la fois sur le plan international et pour la Communauté, qui ont des répercussions sur la politique de concurrence.

Tout d'abord, le Traité créant l'Espace Economique Européen est entré en vigueur. Or, celui-ci contient des règles détaillées en matière de concurrence car l'objectif d'intégration qu'il poursuit ne peut pas être atteint si des instruments ne sont pas prévus pour lutter contre les pratiques restrictives des entreprises.

En second lieu, le succès des négociations de l'Uruguay Round renforce la globalisation de l'économie mais, dans le même temps, met en évidence la nécessité de se doter au niveau international des instruments appropriés pour lutter contre les comportements anticoncurrentiels des entreprises. Le lien entre la mondialisation des échanges, la politique commerciale, la réduction des obstacles aux échanges et la politique de concurrence est examinée dans le rapport de cette année.

Sur le plan communautaire, les deux événements les plus importants du point de vue de la politique de concurrence ont été sans aucun doute la crise de la sidérurgie, et les mesures prises pour lutter contre cette situation, et la libéralisation du secteur des télécommunications qui devraient devenir une réalité en 1998.

1993 était en effet l'année de l'entrée en vigueur du marché intérieur. Pour que celui-ci se traduise par une réussite, il est non seulement nécessaire de disposer du cadre juridique (presque complet à l'heure actuel) mais il faut également que les entreprises entrent davantage en concurrence. Elles ne doivent pas en être dissuadées par des aides d'Etat inéquitables, des monopoles maintenus par les Etats

- 6 -

ou des accords entre entreprises destinés à répartir les marchés selon des frontières traditionnelles.

La restructuration et la coopération doivent être facilitées mais les structures concurrentielles, qui encouragent par nature les ajustements positifs, doivent être maintenues. Le rapport de cette année explique comment la politique de concurrence réagira aux priorités politiques figurant dans le Livre blanc et comment elle peut contribuer à réaliser les objectifs que la Communauté s'est fixés.

1993 a également marqué l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht sur l'Union européenne. Le principe de subsidiarité et l'introduction formelle d'objectifs de politique industrielle, culturelle et de protection de l'environnement dans ce traité auront une incidence sur la mise en oeuvre de la politique de concurrence.

En dehors de ces événements importants, le rapport décrit aussi les affaires individuelles les plus importantes qui ont été traitées par la Commission lors de l'année écoulée (v. doc. COM(94)161).

4. COMETT : SELECTION DES PROJETS 1994

Plus de 7 800 stages d'étudiants dans l'industrie, 250 échanges de personnel et près de 700 cours de courte durée comprenant une formation aux technologies nouvelles, tels sont les principaux résultats de la sélection à laquelle a procédé la Commission suite à l'appel aux candidatures 1994 du programme COMETT.

Lancé en 1987, le programme communautaire COMETT vise à promouvoir la formation aux technologies avancées en favorisant le développement de la coopération entre les universités et le monde de l'entreprise.

La coopération université-entreprise développée dans le cadre de COMETT II (1990-1994) a permis de créer à ce jour quelque 200 AUEF (Association Université-Entreprise pour la Formation) dans les douze Etats membres et dans les sept pays membres de l'AELE. Couvrant un large éventail d'activités (analyse des besoins de formation, stages transnationaux d'étudiants, échanges de personnel, élaboration de matériel pédagogique et lancement de cours de courte durée), les AUEF relevant de COMETT se sont avérées être le véritable moteur du programme.

Au-delà de 1994, dernière année de mise en oeuvre de COMETT, les actions développées en son sein seront poursuivies et même amplifiées dans le cadre du programme LEONARDO DA VINCI. En encourageant la formation tant initiale que continue, ainsi que la formation aux nouvelles technologies, LEONARDO contribuera de façon significative à une amélioration de la qualité de la formation dans la Communauté et à son adaptation aux nouvelles exigences du monde du travail.

Les projets 1994 de COMETT ont été sélectionnés sur base de critères tels que notamment le caractère transnational et la dimension européenne, l'implication des mondes universitaires et de l'entreprise, les caractéristiques technologiques et les besoins du marché.

Les domaines retenus prioritairement concernent l'environnement, le traitement des données, les systèmes de fabrication avancée et les télécommunications.

5. CONSOMMATEURS : RESEAU D'INFORMATION

Mme SCRIVIENER a inauguré le 19 mai la première phase du réseau COLINE d'information sur les droits des consommateurs.

Ce réseau informatique décentralisé relie, dans cette première phase expérimentale, cinq centres d'information situés à Barcelone, Düsseldorf, Lille,

- 7 -

Lisbonne et Luxembourg. Chaque centre dispose d'une base de données sur les droits communautaires et nationaux de la consommation.

COLINE présente une innovation essentielle : un problème de consommation relatif aux différents droits nationaux peut être traité pratiquement en temps réel grâce à l'interconnexion des bases de données.

Cette première phase devrait pouvoir être suivie dans un avenir proche d'une extension de la couverture de COLINE à tous les pays de l'Union européenne ainsi qu'à un certain nombre d'autres pays européens.

6. BALTIC STATES : INFORMATION INFRASTRUCTURE PROJECT

M. BANGEMANN has announced in Riga on 20 May the launching of a pilot project, to improve the information infrastructure in the Baltic States. The project constitutes a first success of the round table where leading industrialists of the European Union and the three Baltic States discussed the possibilities for foreign direct investment and industrial cooperation.

In the Baltic States, data networking has so far been less of a priority than voice communications in the telecom sector, and is hindered much by bottlenecks in the technical delivery systems.

The Baltic Project will contribute to resolve some of these bottlenecks. It is also designed to develop some information services which will then be available on the network : company databases, exchange rate information, privatisation data, news. An information infrastructure will only be as useful as the services to which it can offer easy access.

Potential end-users of such information services, such as banks, have already shown interest to be actively involved in the project, and the value of the services accessible via the up-graded network will soon appear clearly. Since Western companies would be an important end-user in the view of Baltic business, the pilot action will include Western partners.

The action which starts immediately will receive 600.000 ECU of European Commission funding, for a period of 12 months. In April 1995, a workshop will examine the experiences made and ideas for future development.

7. OCCUPIED TERRITORIES : EU AID

PLO Chairman Yasser ARAFAT and Vice-President MARIN signed two documents in Tunis on 13 May on EU aid to the Occupied Territories. They provide for the European Community to make available 10 Mecu for the establishment of the Palestinian Police Force and 1.8 Mecu for the election process (voir EU-Review N° 600 du 6 mai, point I.8 et EU-Review N° 598 eu 22 avril, point II.1).

Chairman ARAFAT and Vice-President MARIN signed a document providing 10 Mecu on aid to the police force. The grant will be split equally into finance for recurrent expenditure on the force (operational expenses, fuel and maintenance, salaries etc.) and the provision of equipment for the force, mostly vehicles. It will not be used for the provision of lethal equipment.

The 10 Mecu will contribute towards expenditure for the priority period covering the first 5 1/2 months of the deployment of the force. In view of the urgency of the rapid and effective establishment of the force, the Community is using accelerated procedures to ensure rapid availability of the finance.

Chairman ARAFAT and Vice-President MARIN signed a second document

- 8 -

providing 1.8 Mecu aid for the electoral process in the Occupied Territories. Under this document the European Community will assist the Palestine Commission for Local Government and Elections (PCLGE) to enable the preparation and execution of democratic Palestinian elections and the building of new local government institutions. This will cover such activities as the preparation of the electoral law, training of officials, preparation of manuals, definition of boundaries, as well as the registration of voters and the physical arrangements for the elections themselves.

The EC contribution will cover the major part of the costs involved in the electoral process. The EC has also agreed to assist the Palestinians in the organisation of a donors' conference to ensure the funding of the final elements of the election preparations.

8. SOUTH AFRICA : DECLARATION OF THE COMMISSION

The European Union warmly welcomed the holding of the first democratic elections in South Africa.

President DELORS on behalf the European Commission, made the following declaration : "On behalf of the European Commission I wish to congratulate the people of South Africa for the political maturity shown during the first democratic all racial election.

By going to the polls last week the people of South Africa has given the most eloquent demonstration of their determination to contribute to the success of the transition process.

The successful conclusion of the electoral process and the peaceful environment in which it took place, represents a victory of the human spirit in South Africa. It will provide strength and inspiration for the country's new leaders as they seek to address the enormous tasks that lie ahead.

I also wish to pay tribute to the Independent Electoral Commission for its tremendous efforts on implementing the elections.

Many years of apartheid have now been replaced by a democratic elected constituent assembly where all South Africans will be represented. A page has been turned in the history of South Africa and indeed of the world.

South Africa's unique strength is in its people. Inspired by its guiding principles of tolerance and respect for the rights of others, the people of South Africa will be able to play an integral part in the quest for economic and social development to which they rightly aspire.

The EU remains deeply committed to the transition process. Through our Special Programme which represents the largest external development assistance programme for South Africa, as well as the opening up of economic cooperation and trading links the EU will continue to contribute to the major efforts for social reconstruction and development of the country".

9. UKRAINE : VISIT OF SIR LEON BRITTAN (KIEV, 4-6 MAY)

Sir Leon BRITTAN made an official visit to Kiev on 4 to 6 May at the invitation of the Foreign Minister Mr Anatoliy ZLENKO.

He held talks on 5 May with President KRAVCHUK , Foreign Minister ZLENKO, Vice-Prime-Minister LANDYK, Minister of Foreign Economic Relations SLEPICHEV, Minister of Economy SHPECK, and Minister of Finance PYATACHENKO.

Also on May 5, Sir Leon visited a defence conversion project financed by the EU's

- 9 -

TACIS programme in Kharkiv. The TACIS project is helping Khartron - a research and production association with 11,000 staff which used to design and develop missile guidance systems and guidance systems for space shuttles - to convert to the production of remote control systems to regulate and monitor gas supplies in pipelines, and control systems for the energy, agriculture, medicine and nuclear sectors.

On 6 May, Sir Leon gave a speech to the Ukrainian Academy of Science, in which he outlined his views on the development and future of relations between Ukraine and the European Union.

During his visit, Sir Leon emphasised the importance the European Union attaches to bold and lasting economic reform in Ukraine, and the effect that such a commitment from the Ukrainian side would have on the Union when it considers the various options for assistance and support.

The visit to Ukraine came shortly after the Commission presented to EU Ministers a package of ideas that it believes would help Ukraine emerge from serious economic crisis. These ideas essentially involve nuclear energy, agriculture and macroeconomic assistance. On nuclear energy, Sir Leon repeated the concern felt throughout Europe at the continued operation of the Chernobyl nuclear power plant, and discussed the way in which the international community might help to ensure the rapid closure of the plant.

10 ALGERIE : VISITE DU MINISTRE DES FINANCES (10-11 MAI)

Le Ministre algérien des Finances, M. BENBITOUR a eu des entretiens à Bruxelles avec le Président DELORS et avec le V.-P. CHRISTOPHERSEN. M. BENBITOUR a présenté la demande de l'Algérie à l'Union européenne de lui fournir une assistance financière de 500 millions d'Ecus pour l'aider à mettre en oeuvre son plan de redressement économique. En ce qui concerne un prêt à la balance des paiements, le Président DELORS a convenu d'aller vite. Mais aller vite, compte tenu des nécessités (accord formel du board du Fonds Monétaire International et du Club de Paris), signifie que la deuxième tranche du prêt - 150 Mécus - ne pourra être disponible que dans le courant du mois de juin. M. CHRISTOPHERSEN proposera au Conseil "Ecofin" du 16 mai un crédit additionnel de 200 Mécus.

Le Président DELORS a insisté sur la nécessité d'un accompagnement social destiné à la création d'emplois - compte tenu du niveau de chômage - et à la construction de logements, accompagnement social auquel la Commission pourrait participer.

11. JAPON : VISITE DU PREMIER MINISTRE, M. TSUTOMU HATA (6 MAI)

Le Premier Ministre japonais, M. Tsutomu HATA, a rendu visite à la Commission le vendredi 6 mai, dans le cadre d'une tournée européenne - premier voyage à l'étranger du nouveau Premier Ministre - qui l'a mené à Rome, Paris et Bonn avant Bruxelles pour préparer le Sommet du G-7 qui aura lieu à Naples du 7 au 9 juillet.

M. HATA a eu un long entretien en tête à tête avec le Président de la Commission. Lors de cet entretien, le Premier Ministre a fait une analyse fouillée de la situation politique, économique et budgétaire au Japon.

Il a accepté que, sur le problème de la dérèglementation, une réunion se tienne dans les prochaines semaines au niveau technique. L'Europe attache une importance particulière à la dérèglementation au Japon car il n'est ni dans l'intérêt des consommateurs japonais, ni dans celui des exportateurs européens que restent en

- 10 -

place dans ce pays des milliers de règlements.

MM. DELORS et HATA ont souligné l'importance qu'ils attachaient au sommet euro-japonais qui aura vraisemblablement lieu sous présidence allemande après le Sommet de Naples.

Sur le G-7, les deux hommes sont convenus que le problème de l'emploi devrait être traité.

M. HATA a marqué un intérêt particulier pour les problèmes de la Méditerranée et du Moyen-Orient et il a souligné la volonté du Japon de jouer un rôle important sur la scène mondiale.

Au cours du dîner de travail ont fait l'objet de discussions : la situation en Russie et en Ukraine et l'aide qui est apportée par la communauté internationale à la réforme dans ces Républiques, la situation au Cambodge et "l'action exemplaire menée dans ce pays par le Japon" comme l'a dit le Président DELORS, l'assistance internationale aux pays en voie de développement, la consolidation du processus de paix entre Israël et la Palestine, la Chine et la Corée du Nord.

12. AIDES HUMANITAIRES : BANGLADESH -PAKISTAN -ALGERIE -PEROU - SOMALIE -BURUNDI -RWANDA -NIGERIA -TCHAD

La Commission a décidé l'octroi des aides humanitaires suivantes :

- **BANGLADESH** : 500.000 ECU en vue de subvenir aux besoins urgents des victimes du cyclone survenu le 2 mai.
- **PAKISTAN** : 715.000 ECU en vue de pouvoir accueillir jusqu'à 40.000 réfugiés en provenance de l'Afghanistan dans le camps de Nasirbagh (Peshawar).
- **ALGERIE** : 550.000 ECU d'aide humanitaire (thé vert et biens de première nécessité) en faveur des réfugiés touaregs en Algérie.
- **PEROU** : 780.000 ECU d'aide humanitaire dont :
 - *580.000 ECU comme aide alimentaire et médicale en vue de secourir les victimes des inondations survenues récemment au Nord du pays.
 - *200.000 ECU en vue de fournir une aide médicale essentielle en faveur de la population déplacée et autochtone (Ashaninkas) de la province de Satipo.
- **SOMALIE** : 853.000 ECU d'aide dont :
 - *688.000 ECU d'aide humanitaire pour la réalisation de trois projets médicaux dans les régions de Borhache, de Gedo et de Giohar en faveur des victimes de la guerre civile;
 - *165.000 ECU d'aide en vue de la création à Nairobi (Kenya) d'une base logistique pour la Somalia Central Pharmacie.
- **BURUNDI** : 1 MECU pour une aide médicale et logistique en faveur des réfugiés rwandais et du retour des réfugiés burundais au Burundi.
- **RWANDA** :
 - 1 MECU d'aide médicale et sanitaire en faveur des victimes du conflit au Rwanda.
 - 100.000 ECU en vue de l'évacuation immédiate par l'Organisation Internationale pour les Migrations de quelque 300 personnes de Kigali vers Goma (Zaïre).
- **NIGERIA** : 340.250 ECU en faveur des personnes déplacées suite à un conflit ethnique local dans l'Etat Rivers au Sud du Nigéria.
- **TCHAD** : 287.000 ECU d'aide humanitaire pour la création de 5 centres de nutrition thérapeutique.

13. PREVISIONS

- 11 -

Les points suivants figurent au projet de l'ordre du jour de la prochaine réunion hebdomadaire de la Commission qui aura lieu à Bruxelles, le mercredi 25 mai 1994 :

- Financement des réseaux transeuropéens;
- Lignes directrices macro-économiques;
- Mise en oeuvre d'un programme intégré en faveur des petites et moyennes entreprises (PME);
- Mode d'imposition des petites et moyennes entreprises;
- Amélioration de l'environnement fiscal des petites et moyennes entreprises;
- Programme d'action communautaire sur la promotion de la santé, l'information, l'éducation et la formation;
- Directive sur les emballages et déchets d'emballages.

Les rencontres suivantes sont prévues :

- M. DELORS reçoit les membres du Conseil des ambassadeurs et chefs de mission diplomatique arabes (24 mai);
- M. MARIN reçoit le Ministre gabonais des Affaires étrangères, M. PING (26 mai)
- M. MARIN reçoit SAR le Prince Norodom SIRIVUDH, Vice-Président et Ministres des Affaires étrangères de la Coopération Internationale du Cambodge (27 mai)
- Il y aura une visite officielle de M. MARIN en Erythrée (23 mai);
- Sir Leon BRITTAN participera à la 3ème réunion ministérielle des Etats baltes (Tallin, Estonie, 24-25 mai);
- M. VAN DEN BROEK ira à la Conférence ministérielle sur le "Pacte de stabilité européen" (Paris, 26-27 mai);
- M. PALEOKRASSAS ira à la réunion UNEP sur "Sustainable development" (New York - 27 mai)

II. CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

1. CONSEIL "AFFAIRES GENERALES" (BRUXELLES, 16-17 MAI)

- a) LIVRE BLANC
- b) FONDS DE COHESION
- c) ADHESIONS
- d) RUSSIE : NEGOCIATIONS D'UN ACCORD DE PARTENARIAT
- e) UKRAINE
- f) CHARTRE EUROPEENNE DE L'ENERGIE
- g) EX-YOUGOSLAVIE
- h) SUISSE : CONCLUSIONS DU CONSEIL
- i) PACTE DE STABILITE
- j) NEGOCIATIONS POST-URUGUAY-ROUND SUR LES SERVICES
- k) RWANDA : DECLARATION DE L'UNION EUROPEENNE
- l) SRI LANKA
- m) CHILI : POMMES

a) LIVRE BLANC

Le Conseil a entendu un exposé du Président DELORS sur l'état de la mise en oeuvre du Livre blanc, faisant état de progrès satisfaisants en ce qui concerne la plupart des domaines et notamment les travaux des Groupes CHRISTOPHERSEN et BANGEMANN, mais exprimant des préoccupations quant au domaine de l'emploi où

- 12 -

il s'avère nécessaire de réaliser des progrès supplémentaires, notamment en ce qui concerne la flexibilité du marché du travail.

Le Conseil a procédé à un large échange de vues à ce sujet. Il a constaté que dans les prochaines semaines plusieurs sessions du Conseil "ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS, ENERGIE, TELECOM, MARCHE INTERIEUR et ECOFIN" poursuivront leurs travaux sur les différents aspects du Livre blanc.

Il est convenu de procéder, lors de sa session des 13/14 juin prochain, à une évaluation des travaux réalisés dans tous ces groupes et Conseils spécialisés afin de préparer sur cette base un rapport substantiel pour les délibérations au Conseil européen du Corfou, qui devrait dégager des orientations concrètes surtout en ce qui concerne le financements des grands réseaux d'infra-structures, la société de l'information et la recherche et la formation professionnelle.

b) FONDS DE COHESION

Le Conseil a adopté le règlement du Fonds de cohésion, après que le Parlement européen ait donné son avis conforme le 5 mai.

"Ainsi, le Fonds de cohésion rentre en vigueur, en remplaçant l'instrument intérimaire qui avait déjà permis à la Commission, depuis le 1 avril 1993, de financer des projets" a déclaré M. SCHMIDHUBER. "La décision apporte deux changements majeurs. D'une part, la Commission pourra désormais financer davantage de grands projets, concus à long terme et dont la réalisation prend plusieurs années.

D'autre part, les allocations du Fonds de cohésion sont désormais conditionnelles. Si le Conseil constate qu'un pays bénéficiaire connaît un déficit public excessif et si ce déficit n'est pas réduit dans un délai fixé par le Conseil, il n'y aura plus de financement de nouveaux projets ou tranches de projets".

(P.M. : Sur 7 ans (1993-1999), le Fonds de cohésion se verra doté de 15,150 milliards d'Ecus (prix 1992).

Quatre pays sont éligibles parce que leur PNB par tête est inférieur à 90 % de la moyenne communautaire - l'Espagne, le Portugal, la Grèce et l'Irlande.

Seuls des projets dans le domaine des infrastructures de transport et de l'environnement sont éligibles. Le taux de financement par le Fonds se situera entre 80 et 85 % (sauf les études de faisabilité qui peuvent être financés à 100 %). Un projet qui est financé par le Fonds de cohésion ne pourra l'être par les Fonds structurels.

La répartition des crédits est établie comme suit, conformément aux décisions du Conseil européen d'Edimbourg :

Espagne	52 - 58 %
Grèce	16 - 20 %
Portugal	16 - 20 %
Irlande	7 - 10 %)

c) ADHESIONS

Le Conseil a adopté la décision relative à l'admission de la Norvège, de la République de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède à l'Union européenne.

Le Conseil est convenu de procéder à la signature des Traités d'adhésion avec les quatre pays candidats à l'occasion du Conseil européen de Corfou et les représentants des candidats seront invités à participer aux travaux de ce Conseil européen.

- 13 -

d) RUSSIE : NEGOCIATIONS D'UN ACCORD DE PARTENARIAT

Le Conseil a procédé, sur la base d'un exposé de Sir Leon BRITTAN sur les résultats de ses derniers contacts avec le Ministre SHOHKIN, à une évaluation de l'état de ces négociations pour un Accord de partenariat et de coopération avec la Russie.

Il a constaté que les questions majeures encore ouvertes (notamment commerce des produits nucléaires et secteur bancaire) nécessitent un approfondissement ultérieur.

Il a chargé le Comité des Représentants permanents de faire progresser entre-temps le dossier en ce qui concerne les autres questions de nature ponctuelle qui doivent encore être mises au point.

La délégation F a fait part d'une position moins réservée sur le volet nucléaire en reconnaissant que le paquet "va dp la bonne direction" mais a demandé des garanties pour le maintien de l'Accord de 1989 en cas d'absence d'accord spécifique en 1997. M. JUPPE ira cette semaine à Moscou et la Présidence attendra les résultats de sa visite. L'approbation formelle de l'accord sera reportée à la prochaine session du Conseil au 13-14 juin et la Présidence a exprimé l'espoir que pourra avoir lieu la signature de l'accord en marge du Sommet de Corfou.

e) UKRAINE

Le Conseil a procédé à un premier débat d'orientation en vue de l'élaboration d'une politique globale de l'Union à l'égard de l'Ukraine à court et long terme. Il a reconnu l'importance politique, stratégique et économique que présente l'Ukraine pour l'Union et pour la stabilité et la sécurité en Europe.

Le Conseil a confirmé la disponibilité de l'Union à procéder prochainement à la signature de l'Accord de partenariat et de l'Accord intérimaire avec l'Ukraine, tout en confirmant l'importance que l'Union attache à l'objectif de l'adhésion de l'Ukraine au Traité de Non-Prolifération en vue du processus de ratification de l'Accord de partenariat précité. La Présidence a indiqué son intention d'inviter le Président KRAVCHOUK pour cette signature à Corfou.

Le Conseil considère que le problème de la sûreté nucléaire constitue un objectif prioritaire de la coopération avec l'Ukraine. Le Conseil a examiné également les possibilités de favoriser la production agricole de l'Ukraine.

Il a chargé le COREPER et le Comité politique de poursuivre leurs travaux afin de lui faire rapport lors de sa session de juin. A cette occasion, le Conseil préparera le Conseil européen de Corfou qui devrait adopter des orientations générales pour une politique globale de l'Union à l'égard de l'Ukraine.

f) CHARTRE EUROPEENNE DE L'ENERGIE

Le Conseil a été saisi d'un rapport sur l'état des négociations en ce qui concerne la perspective de conclusion des négociations sur l'"Energy Charter Treaty".

A ce sujet, le Président de la Conférence a préparé un compromis global à l'attention de la prochaine session plénière de la Conférence au mois de juin.

Lors de la présente session du Conseil, les Etats membres ont formulé leurs observations au sujet de ce projet et le Conseil est parvenu à un accord politique sur certaines conclusions qui seront finalisées par le COREPER.

g) EX-YOUGOSLAVIE

- 14 -

Le Conseil a été informé par la Présidence sur la réunion ministérielle du 13 mai à Genève entre les Etats-Unis, la Russie, la Troïka de l'Union européenne ainsi que la France et le Royaume-Uni.

Le Conseil s'est félicité des résultats obtenus qui ont permis d'établir une meilleure cohérence dans l'action menée avec les Etats-Unis et la Russie. Il a noté que le consensus qui a pu être dégagé à Genève se situe dans la ligne du plan d'action de l'Union européenne.

Le Conseil a également noté que les dispositions voulues étaient prises pour assurer un contact régulier et étroit entre le groupe de contact chargé des négociations avec les parties et le groupe ad hoc ex-Yougoslavie en charge de la définition de l'action globale de l'Union européenne dans le dossier ex-Yougoslavie.

Le Conseil a fait le point des préparations en vue de la mise sur pied de la mission d'administration de l'Union européenne à Mostar. Il a entendu un exposé de M. KOSCHNICK, Administrateur désigné pour Mostar, sur la manière dont ce dernier concevait sa mission et de M. VAN EEKELLEN, Secrétaire général de l'UEO, sur les études en cours au sein de cette organisation en vue de l'organisation d'une force de police.

Le Conseil a adopté la décision sur le financement de l'administration de Mostar : 32 MECU. L'action commune "Acheminement de l'aide humanitaire en Bosnie", adoptée le 8 novembre 1993, a été amendée en conséquence.

h) SUISSE : DEVELOPPEMENT DES RELATIONS

Le Conseil a eu un échange de vues sur la communication de la Commission relative au développement des relations avec la Suisse après le référendum sur le transit alpin, dont il a largement partagé l'analyse et les conclusions.

Le Conseil a également considéré que ses conclusions du 8 novembre 1993 (voir EU-Review N° 576 du 12 novembre 1993, point II.1) continuent à constituer, sur un plan général, la base appropriée pour les relations futures de la Communauté européenne avec la Suisse. Dans ce contexte, il a plus particulièrement souligné que :

- l'objectif de la Communauté doit être d'atteindre un équilibre des avantages réciproques à l'intérieur de chaque accord sectoriel et entre les différents accords;
- il compte veiller, pour autant que de besoin, à assurer un parallélisme approprié entre les différents accords sectoriels concernés.

Dans cet esprit, le Conseil a par conséquent estimé opportun que :

- les travaux internes se poursuivent en vue de la préparation et de l'adoption, aussi tôt que possible, des directives de négociation dans les domaines que le Conseil a jugé prioritaires en novembre 1993 (libre circulation des personnes, recherche, accès au marché pour les produits agricoles) ainsi que dans les domaines des obstacles techniques aux échanges et de l'accès aux marchés publics, dans le but de procéder à des négociations sectorielles avec la Suisse au moment approprié;
- la Commission poursuive et accélère le processus de clarification avec les autorités suisses afin que le Conseil "TRANSPORTS" puisse disposer dans les délais les plus brefs des informations suffisantes sur la mise en oeuvre du nouvel article de la Constitution suisse, lui permettant d'évaluer les répercussions de l'initiative des Alpes et adopter des directives de négociation également dans le domaine des transports.

Le Conseil a par ailleurs pris note que la Commission compte compléter rapidement ses propositions pour les domaines prioritaires concernés.

i) PACTE DE STABILITE

Le Conseil a procédé à un échange de vues général sur l'état de préparation de la Conférence de lancement du Pacte de stabilité qui se tiendra à Paris les 26/27 mai prochain, à la lumière notamment de la réunion d'Athènes du 11 mai dernier avec des hauts fonctionnaires des pays participants.

Le Conseil a marqué son accord sur les éléments d'entente concernant le financement des tables rondes avec les pays tiers participants au siège des institutions de l'Union.

En outre, le Conseil a invité la Commission à orienter son action vers la réalisation des objectifs de l'action commune par des actions économiques appropriées dans le cadre de la mise en oeuvre des programmes communautaires.

Enfin, le Conseil est convenu de se prononcer, après la Conférence de Paris, sur la poursuite de l'action commune "Pacte de stabilité".

j) NEGOCIATIONS POST-URUGUAY-ROUND SUR LES SERVICES

Le Conseil a approuvé un code de conduite entre le Conseil, les Etats membres et la Commission sur la conduite des négociations post Uruguay-Round sur les services.

Ce code de conduite règle, dans l'immédiat, la question des modalités de la participation de la Commission à ces négociations au nom de la Communauté et de ses Etats membres.

k) RWANDA : DECLARATION DE L'UNION EUROPEENNE

L'Union européenne, rappelant sa déclaration du 18 avril 1994 sur le Rwanda, lance un nouvel appel pressant à toutes les parties au conflit pour qu'elles mettent fin rapidement au génocide qui a lieu actuellement dans le pays (voir point II, 10).

L'Union européenne a décidé, le 6 mai 1994, d'envoyer une mission de la Troïka, au niveau des ministres chargés du développement, qui se rendra dès que possible dans les pays voisins du Rwanda afin d'évaluer, sur le plan humanitaire, la situation créée par l'afflux des réfugiés.

l) SRI LANKA

Le Conseil a décidé de procéder à la signature de l'accord de coopération entre la Communauté européenne et la République démocratique socialiste du Sri Lanka relatif au partenariat et au développement.

m) CHILI : POMMES

Le Conseil a approuvé la conclusion de l'échange de lettres entre la Communauté européenne et la République du Chili au sujet des importations de pommes et de poires ainsi que un règlement établissant des dispositions particulières pour les importations de ces fruits.

2. CONSEIL DE L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN (BRUXELLES, 17 MAI)

Le Conseil de l'EEE a tenu sa première réunion à Bruxelles en marge du Conseil "Affaires générales". La délégation des pays de l'AELE était conduite par le Ministre finlandais SALOLAINEN, Ministre du Commerce extérieur. La Présidence de l'EEE revient, ce semestre, à l'Union européenne.

Dans ses paroles introductives, le Président PANGALOS a mis l'accent sur cette

- 16 -

première session des représentants de la plus vaste et importante zone économique intégrée existant au monde. Il a rappelé que la tâche principale du Conseil de l'EEE consiste à donner l'impulsion politique pour la mise en oeuvre de l'Accord EEE et donc de passer en revue le développement intervenu depuis l'entrée en vigueur de l'Accord pour définir les orientations générales à l'intention du Comité mixte. Le Ministre SOLOLAINEN a partagé cette analyse et a souligné l'importance de l'EEE "qui ressemble à une véritable adhésion sous beaucoup d'aspects".

Le Conseil de l'EEE a adopté le texte de son règlement intérieur. Il a ensuite entendu le rapport de M. Steffen SMIDT, Président en exercice du Comité mixte de l'EEE. M. SMIDT a indiqué que depuis l'entrée en vigueur de l'Accord EEE, le Comité mixte a tenu huit réunions et a institué cinq sous-comités. L'essentiel des travaux a porté sur l'élaboration des paquets sur l'acquis communautaire intérimaire. Il a cité les points pour lesquels des difficultés sont apparues dans ce contexte : le cabotage maritime, la 3ème directive assurance non-vie, le protocole n° 3 concernant les produits agricoles transformés, les importations de poissons et les règles de recrutement du personnel dans les activités de recherche-développement. Le Conseil a enfin procédé à l'évaluation du fonctionnement global et de l'évolution de l'Accord EEE y compris les perspectives de participation du Liechtenstein.

Dans son intervention, le Président PANGALOS a rappelé l'importance de l'Accord EEE, le bon démarrage de celui-ci; il a abordé la question de la participation du Liechtenstein (les discussions doivent se poursuivre pour permettre à ce pays de participer à l'EEE tout en maintenant son union douanière avec la Suisse), la coopération entre l'Union et les pays de l'AELE dans le domaine économique et financier et l'adhésion de quatre pays de l'AELE à l'Union.

Le Ministre SOLALAINEN a notamment souligné la nécessité d'une procédure rapide d'adoption de la position de l'Union dans le Comité mixte sur la base de la législation communautaire correspondante. Il a souhaité une participation renforcée de l'AELE dans les Comités sur la reconnaissance des diplômes, les produits pharmaceutiques et vétérinaires et sur l'importance des politiques environnementales et sociales. Il a enfin évoqué les perspectives de l'adhésion de quatre pays de l'AELE au 1er janvier 1995 et la poursuite de l'EEE avec l'Islande et, selon la décision à prendre par le Conseil de l'EEE en principe cet automne, le Liechtenstein.

3. INTERIOR AFFAIRS COUNCIL (THESSALONIKI, 6 MAY)

Commissioner Pacraig FLYNN represented the Commission at the informal meeting of the Interior Affairs Council.

The meeting provided an opportunity for a detailed discussion of certain aspects of the Commission's Communication on Immigration and Asylum Policies of February 1994.

The areas the meeting concentrated on had been identified in advance by the Presidency and were migratory pressures and their causes, temporary protection and temporary absorption problems, and illegal immigration. Commissioner FLYNN introduced each item, explaining the Commission's thinking as set out in the Communication. That allowed a wide ranging exchange of views on the issues raised. There was a broad welcome for the ideas contained in the Communication and recognition of the need for the type of comprehensive approach to the issues of immigration and asylum which it advocates.

Also discussed at the request of the Danish delegation was the issue of measures

- 17 -

to be taken in respect of asylum seekers who commit serious criminal offences.

4. CONSEIL DEVELOPPEMENT (BRUXELLES, 6 MAI)

- Politique de coopération au développement à l'horizon 2000

Dans le cadre du suivi de la déclaration du Conseil sur la coopération au développement à l'horizon 2000, adoptée le 18 novembre 1992, le Conseil a adopté, après des aménagements rédactionnels, deux résolutions concernant respectivement la Santé, et la Lutte contre le SIDA dans les pays en développement et il a pris note de l'état des travaux concernant l'éducation, la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté, la complémentarité entre les politiques de l'Union et des Etats membres et la cohérence entre les politiques communautaires. Le Conseil examinera lors de sa prochaine session les questions de la sécurité alimentaire et de l'éducation.

S'agissant de la cohérence, la Commission a été invitée avec insistance à présenter un document qui puisse servir de base aux réflexions du Conseil lors de la prochaine session. Le Conseil a également arrêté dans le cadre de la coordination opérationnelle, la liste des pays devant faire l'objet d'une expérience pilote de coordination et des conclusions concernant la coordination au sein des enceintes internationales.

- Préparation de la Conférence du Caire sur la population et le développement (5-13 septembre 1994)

Sur base du rapport de la Commission, le Conseil a eu un large débat sur la préparation de la Conférence. Le Vice-Président MARIN a souligné que l'approche de la Commission consiste à dire que la réduction de la croissance démographique contribue au développement durable sans pour autant faire de cette réduction le seul ou principal facteur de développement. La Commission plaide pour une position ouverte et avancée de l'Union Européenne et des Etats Membres, qui devraient accepter de consacrer, à l'horizon 2000, 4% de leurs programmes d'aide aux aspects démographiques. Il s'agit d'un objectif ambitieux car les Douze partent d'un peu moins de 1% à l'heure actuelle. Pour sa part, la Commission serait prête à décupler, sur 6 ans, son aide au secteur de la population (planning familial mais aussi santé sexuelle, maternelle et infantile).

- Révision à mi-parcours de la Convention de Lomé

Le Vice-Président MARIN a introduit le débat avec une évaluation générale des premiers contacts et des premières positions avancées par le pays ACP en réaction au mandat approuvé par le Conseil pour une révision de la IVème Convention de Lomé dont les négociations débiteront le 18 mai prochain au Swaziland.

L'ensemble des Etats membres et la présidence ont réaffirmé les termes du mandat adopté à l'unanimité et ont exprimé leur souhait que le Conseil de Ministres ACP/CE permette de réaliser les premiers progrès dans la négociation et le dialogue avec les pays ACP.

Les échanges de vues entre les délégations ont porté sur la nécessité d'examiner les conséquences des négociations de l'Uruguay Round sur les pays ACP, sur la possibilité d'élargir le débat engagé dans le cadre du mandat existant à l'amélioration du régime commercial, sur les droits de l'homme et sur la recherche de procédures permettant d'accroître la mobilisation des fonds dans ce domaine.

- 18 -

- **Situation en Afrique du Sud**

L'Union Européenne depuis 1986 a réalisé des efforts considérables à travers le Programme Spécial en faveur des victimes de l'Apartheid : près de 700 projets, soit environ 450 millions d'ECU.

Le processus électoral a reçu l'appui de l'Union Européenne également (18,5 millions d'ECU). A l'avenir, les relations entre l'Union Européenne et l'Afrique du Sud seront encadrées à la fois dans un paquet de mesures initiales (commerce, dialogue politique, coopération au développement), et dans une offre de négocier un rapport de coopération global à long terme.

Le Conseil a souligné l'importance historique des événements en Afrique du Sud et en particulier des élections du 27 avril dernier.

- **Points divers**

- = Le Vice-Président MARIN a présenté le rapport de la Commission sur la mise en oeuvre de la résolution sur les Droits de l'homme en 1993. Il a en particulier souligné le fait que l'action de l'Union Européenne est intervenue avec le soutien des PVD concernés, et le fait que, depuis l'approbation de la résolution de 1991, des liens entre développement, droits de l'homme et démocratie sont devenus un acquis de l'action de l'Union Européenne, alors que cela aurait été impensable il y a à peine quelques années. Le Conseil s'est félicité de l'action entreprise par la Commission en 1993. Une délégation (NL) a cependant souhaité que le prochain rapport fasse également mention de la question des dépenses militaires dans les différents pays.
- = Le Conseil a pris note d'un memorandum présenté par les autorités italiennes et il a reconnu l'importance du problème des flux migratoires. La Commission a été invitée à poursuivre ses réflexions sur l'établissement d'un calendrier de travail en vue de tenir informé le Conseil des développements futurs en la matière. Il a été rappelé que la question de l'immigration concerne également le 3ème pilier du Traité sur l'Union et que par conséquent les travaux menés en ce domaine par le Conseil Développement seront complémentaires à ceux menés dans d'autres enceintes.
- = Le Conseil, sur base de l'exposé de la situation fait par le Vice-Président MARIN, est convenu de l'urgence de mettre en oeuvre un programme coordonné de l'Union Européenne et des Etats membres pour la Corne d'Afrique, afin d'éviter la répétition de la situation alimentaire de 1984-85.
- = En matière de réhabilitation, la Commission a souligné les difficultés d'exécution des programmes de réhabilitation en raison des difficultés réelles de procédure (les règles du FED n'étant guère adaptées) et par une multitude d'obstacles liés à des aspects juridiques ou de sécurité. La coordination opérationnelle entre l'Union Européenne et les Etats membres doit également être développée. La Commission analysera ces problèmes afin qu'une décision puisse être prise sous présidence allemande (Berlin, 25 novembre).
- = Sur la situation au Rwanda, le Conseil a décidé d'envoyer une mission dans les pays voisins afin de relancer le dialogue politique entre les parties et d'explorer la manière de pallier les effets de l'exode massif de réfugiés rwandais. L'Union Européenne poursuivra par ailleurs l'action humanitaire très importante qu'elle a déjà entreprise au Rwanda.
- = Le Conseil a finalement eu un échange de vues sur la situation en Algérie, au

- 19 -

Mozambique et en Angola, ainsi que des conséquences de la dévaluation du franc CFA. Au sujet de cette dévaluation, à l'issue du Conseil, le Vice-Président MARIN a souligné l'excellent accueil que le Conseil a réservé aux mesures adoptées par la Commission au sujet du franc CFA (voir EU-Review n° 600, point 10).

5. INFORMELLE "ENVIRONNEMENT" (SANTORINI, 13-14 MAI)

Les Ministres étaient invités à se pencher sur la problématique "Environnement et Tourisme", sur la base de documents de travail préparés par la Présidence.

Les Ministres sont convenus de déployer les efforts nécessaires afin de mettre en oeuvre une approche intégrée visant à concilier le tourisme et la protection environnementale, et à assurer un développement durable dans les zones touristiques. Un renforcement de la coopération entre les Etats membres a été envisagé sur les thèmes suivants :

- une meilleure coordination dans le domaine réglementaire;
- des échanges d'information et d'expériences;
- des actions de formation et de sensibilisation des touristes en vue de développer leur prise de conscience et leur responsabilisation;
- la possibilité d'envisager des mesures fiscales ou économiques.

En ce qui concerne le domaine communautaire, la nécessité de renforcer l'application des réglementations environnementales existantes pouvant avoir un impact sur le secteur du tourisme, et de rechercher une meilleure coordination des politiques communautaires a été fortement soulignée.

Une importance particulière sera accordée aux petites îles et on envisage par la suite le développement de projets-pilote. Tout au long de la session, il est apparu que la Présidence GR aurait souhaité des Ministres un engagement plus vigoureux sur ce point, mais aussi - de manière plus générale - sur la définition d'une véritable politique environnementale du tourisme.

Afin de marquer leur souhait d'agir dans ce domaine, les Ministres de l'Environnement, sur proposition de la Présidence, ont adopté un texte reprenant les différentes idées avancées au cours de la session. Ils se sont écartés de la "tradition" qui consiste à adopter des "conclusions de la Présidence" lors des sessions informelles, et ont préféré adopter un "résumé des travaux".

Deux autres sujets importants ont été soulevés en marge du débat principal :

- la législation communautaire sur les pesticides;
- la situation de la centrale de Tchernobyl.

Sur Tchernobyl, le Ministre BARNIER (F) a rappelé la situation inquiétante qui prévaut toujours à Tchernobyl, et a souhaité que la Communauté renforce ses activités en vue de la réhabilitation de cette centrale, tant dans le cadre de ses programmes spécifiques que par son rôle de coordination entre les enceintes internationales compétentes. Il a été soutenu par d'autres délégations (DK, IT, D) qui se sont également montrées très préoccupées par la situation critique de nombreuses installations nucléaires dans les PECO et surtout dans l'ex-URSS. M. BARNIER n'a pas exclu que la France soulève cette question au Conseil européen de Corfou.

M. PALEOKRASSAS a rappelé les nombreuses actions menées par la Communauté dans ce domaine, notamment à travers les programmes PHARE et TACIS.

Deux Ministres ont fait un bref commentaire sur la question des transports dans

- 20 -

la région alpine. Ils ont tous deux souhaité que la priorité soit progressivement accordée au transport par rail par rapport au transport routier.

6. UE/EGYPTE : CONSEIL DE COOPERATION (BRUXELLES, 16 MAI)

Le 9ème Conseil de Coopération UE/Egypte s'est tenu à Bruxelles le 16 mai. La Présidence du Conseil (M. PANGALOS), l'Egypte (M. Amr MOUSSA, Ministre des Affaires étrangères) et la Commission (Vice-Président MARIN) sont intervenus sur la situation politique au Moyen Orient, sur le processus de réformes économiques entrepris par l'Egypte, ainsi que sur l'état et les perspectives de la coopération régionale et bilatérale.

Le Vice-Président MARIN, aussi bien que la Présidence, a souligné dans son intervention l'importance du processus de paix engagé le 13 septembre 1993 et le rôle que l'Egypte a joué dans ce processus. Selon M. MARIN, "l'Union européenne et l'Egypte partagent les mêmes intérêts dans la coopération régionale et la poursuite de la paix".

M. MARIN a également confirmé le soutien que l'Union européenne est prête à apporter, comme par le passé, pour le processus de réformes économiques entrepris par le gouvernement égyptien : "il s'agit d'un programme ambitieux et non sans difficultés, mais qui constitue la seule voie possible". Les résultats obtenus jusqu'à présent par l'Egypte (stabilisation économique, baisse de l'inflation, libéralisation des prix, etc.) sont encourageants.

La Commission a d'ores et déjà contribué au programme de réformes du secteur publique et de privatisation (43 MECU), qui devrait pouvoir être mise en oeuvre incessamment.

Par ailleurs, la Commission soutient d'autres programmes entrepris par le gouvernement égyptien concernant notamment l'environnement, les ressources humaines et la démographie. En matière d'aide alimentaire, la Commission a réaffirmé sa disposition à continuer à aider l'Egypte dans le but de pallier les effets négatifs des réformes économiques sur les couches les plus vulnérables de la population. M. MARIN a souligné qu'il faudra réaliser un effort important afin d'accélérer l'exécution du Protocole de coopération actuellement en vigueur. En 1993, le taux d'exécution de l'aide a été important (141 millions d'engagements et 98 millions de paiements); cette performance positive doit se poursuivre avec le IV Protocole.

Le Vice-Président MARIN a finalement indiqué que la Commission est prête à explorer la possibilité d'un nouvel accord de coopération entre l'Union européenne et l'Egypte : "il devrait être possible d'étendre à l'Egypte le même type de partenariat que l'Union européenne a offert aux pays de Maghreb". Les premiers contacts exploratoires ont déjà été engagés au niveau technique, afin de définir les termes de ce nouveau partenariat. Naturellement, il faudra tenir compte des spécificités et des besoins particuliers de l'Egypte, mais l'objectif est la création d'un accord de partenariat, inséré dans un même dessin politique pour l'ensemble de la Méditerranée.

7. CONSEIL "ECOFIN" (BRUXELLES, 16 MAI)

Situation économique dans la Communauté

Le Conseil a entendu la présentation par M. CHRISTOPHERSEN du rapport économique annuel pour 1994 et de sa note sur les éléments plus récents de la situation actuelle qui démontre une certaine reprise de la croissance (v. pt. I, 1).

- 21 -

Les délégations se sont félicitées de cette reprise qu'elles ont généralement estimée de manière plus optimiste que la Commission. La Commission proposera sa recommandation pour des grandes orientations des politiques économiques des Etats membres et de la Communauté en vue du Conseil du 6 juin prochain puis du Conseil européen de Corfou.

Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi

Le Président DELORS a entretenu le Conseil du suivi du Livre blanc; il a fait part de ses vives préoccupations concernant le fait que le Conseil européen de Corfou ne pourra, au stade actuel, que répéter les conclusions du précédent Conseil européen.

S'agissant des réseaux, le Président DELORS a rappelé les progrès faits par le groupe présidé par M. CHRISTOPHERSEN; ce groupe a pu effectuer des choix de projets en fonction de leurs degrés de priorités; ces choix ont été effectués en tenant compte notamment de l'intérêt des pays concernés, du caractère transeuropéen et de l'état de préparation des projets. Il a néanmoins indiqué qu'il était vivement préoccupé par le fait que le problème du financement de ces réseaux restait entier. Il a déclaré qu'à défaut d'une solution rapide du problème financier, la réalisation des projets par la BEI risquerait d'être fortement retardée. Les raisons en sont que certains projets ne seront pas suffisamment attrayants pour des investisseurs privés et que d'autres verront leurs coûts accrus (et donc leurs taux de rentabilité diminués) pour des raisons de respect de l'environnement. M. DELORS a souligné le risque que le Conseil européen de Corfou se limite à confirmer la liste des projets prioritaires et répète simplement ce qui avait été annoncé lors du dernier Conseil européen de Bruxelles.

S'agissant des travaux du groupe présidé par M. BANGEMANN, le Président DELORS a souligné que l'émergence de la société de l'information était un phénomène extrêmement important et porteur de conséquences majeures pour nos sociétés dans toutes sortes de domaines (travail, formation, relations sociales, etc.). Pour que l'Europe puisse rester un acteur futur dans ce domaine, il faut éviter toute démarche fondée sur des mesures graduelles; il convient de déréguler rapidement un secteur encore dominé par des monopoles.

Pour ce qui concerne le problème de l'emploi, le Livre blanc avait l'ambition de constituer un cadre de réflexion pour chaque Etat membre. A ce sujet, M. DELORS a rappelé que deux questions étaient encore en suspens :

- 1) doit-on convenir d'affecter toute la valeur ajoutée générée par la croissance économique à l'investissement et à la création d'emploi au détriment de l'amélioration du pouvoir d'achat des personnes possédant un emploi ?
- 2) doit-on transférer une partie de la charge indirecte pesant sur les salaires vers une taxation de l'énergie et de l'émission de CO² ? Cette question n'a pas encore trouvé de solution aux Conseils "ECOFIN" et "ENVIRONNEMENT".

Pour ce qui concerne le memorandum allemand, qui suggère qu'un groupe d'experts indépendants soit créé auprès de la Commission afin d'étudier les moyens de simplifier les dispositions légales et administratives en vue d'alléger les charges imposées aux entreprises, M. DELORS l'a jugé inacceptable. Ce memorandum qui met l'accent sur la nécessité de libérer l'économie européenne des dispositions juridiques qui entravent la concurrence, l'innovation et le progrès technique crée, selon M. DELORS, une confusion et une dérive institutionnelle et ignore ce qui a été fait dans ce domaine que ce groupe devrait examiner. D'autre part, la proposition allemande ne distingue pas ce qui relève de la subsidiarité et de la transparence. Il

- 22 -

a clairement demandé au Conseil si, par ce biais, il s'agissait de s'attaquer à des textes communautaires dans les domaines des affaires sociales ou de l'environnement, ou bien s'il s'agissait d'aller à l'encontre de la circulation des produits au nom d'une simplification de directives communautaires rendues complexes par le Conseil. Il a enfin rappelé aux Ministres que chaque proposition de la Commission était dorénavant soumise à des critères de coût-bénéfice, d'impact sur les PME et de subsidiarité. En conclusion, le Président DELORS a indiqué que la proposition allemande, qu'il juge inacceptable, méritait d'être portée devant le Conseil européen afin d'être étudiée du point de vue politique.

Les délégations ont reconnu l'opportunité de simplifier la législation secondaire. Beaucoup d'entre elles se sont toutefois exprimées en faveur de procédures existant dans l'Union. Seules trois délégations (UK, NL et DK) ont soutenu cette suggestion D.

Lutte contre la fraude

M. SCHMIDHUBER a présenté le rapport annuel 1993 ainsi que le programme de travail 1994 comportant une stratégie anti-fraude. L'accent a été notamment mis sur la visibilité, la transparence et la publicité de la lutte anti-fraude, mais la Présidence a renvoyé ce point à la prochaine session (6 juin 1994) au cours de laquelle le Conseil devrait se livrer à une discussion approfondie sur la base notamment des rapports de la Cour des Comptes.

Assistance financière aux PECO et aux Républiques de l'Ex-Union soviétique

Le Conseil a examiné l'assistance financière à la Moldavie, l'Albanie, la Roumanie et la Bulgarie.

Moldavie : accord du Conseil sur un montant maximum de 45 Mécus pour une durée de 10 ans; cette décision ne constitue pas un précédent pour justifier l'octroi d'une assistance à d'autres républiques de l'ex-URSS.

Albanie : renvoi à l'ECOFIN du 6 juin du fait du maintien d'une réserve générale grecque.

Bulgarie : accord du Conseil pour un montant de 100 Mécus; le Conseil a pris note de la proposition de la Commission pour une assistance pouvant aller jusqu'à 150 Mécus; le montant supplémentaire de 40 Mécus fera l'objet d'une décision ultérieure du Conseil.

Roumanie : accord du Conseil pour un montant de 90 Mécus; le Conseil a pris note de la proposition de la Commission portant sur 125 Mécus; les 35 Mécus restants (125-90) ne seront versés qu'après une future décision unanime du Conseil.

Systèmes de garanties de dépôts

Le Conseil a définitivement adopté la directive sur les systèmes de garantie des dépôts, la première qui a été l'objet d'une conciliation entre le Parlement et le Conseil, selon la procédure prévue par le Traité de Maastricht, dans le domaine du Marché Intérieur.

La directive prévoit que, dans tous les Etats membres, doit exister un système de garantie dont le financement doit être assuré par le secteur bancaire, qui est destiné à protéger les déposants de tous les établissements de crédit agréés. La garantie doit couvrir tous les dépôts jusqu'à un montant minimum de 20.000 Ecus par déposant. Ce système de garantie doit couvrir non seulement les déposants des établissements situés dans l'Etat qui a délivré l'agrément, mais également ceux des succursales de

- 23 -

ces établissements situées dans d'autres Etats membres.

Si une grave crise financière ne permet pas aux déposants d'obtenir le remboursement de leurs dépôts, les autorités de contrôle des banques auront 21 jours pour constater l'existence d'une telle crise et la garantie devra être versée dans un délai inférieur à trois mois.

Sous "**DIVERS**", Mme SCRIVENER a sensibilisé le Conseil sur l'urgence de l'examen des propositions sur les "accises biocarburants" et les "simplifications TVA" après les avis récemment rendus par le Parlement européen.

S'agissant de la mise en oeuvre du Livre blanc dans le domaine des "prélèvements obligatoires", Mme SCRIVENER a rappelé que les charges pesant sur le coût du travail représentent dans l'Union généralement plus de la moitié des prélèvements obligatoires et y sont en moyenne plus élevées qu'aux Etats Unis ou au Japon.

Points traités au déjeuner

Lors du déjeuner, les différents points traités furent l'Algérie, la réunion ECOFIN avec les PECCs, la demande DK sur la directive sur les ratios de solvabilité.

La rencontre avec les Ministres de l'Economie et des Finances des 6 PECO ayant des accords européens avec l'UE aura lieu dans la soirée du 5 juin à Luxembourg en marge du prochain Conseil "ECOFIN".

S'agissant de l'assistance financière à l'Algérie, les Ministres ont donné leur accord de principe au déblocage de la deuxième tranche (150 Mécus) du prêt accordé à l'Algérie en septembre 1991 après avoir pris note de l'accord entre ce pays et le FMI. Cet accord de principe est lié à l'examen des bases juridiques de l'accord de 1991.

D'autre part, les Ministres ont pris acte de l'intention de la Commission d'un prêt complémentaire de 200 Mécus qui pourrait être décidé par le Conseil si le programme macroéconomique entre l'Algérie et le FMI se déroulait favorablement et s'il se situait dans les limites permises par le fonds de garantie.

8. CONSEIL "CONSOMMATEURS" (BRUXELLES, 17 MAI)

Le Conseil a marqué des progrès substantiels pour l'Europe des consommateurs. Il est parvenu à un accord sur les grandes lignes de la proposition de directive relative aux contrats négociés à distance. D'autre part, il a approuvé le programme EHLASS concernant la surveillance et la prévention des accidents domestiques et de loisirs. Des conclusions soutenant fortement l'initiative de la Commission ont été adoptées sur les Livres verts présentés par la Commission sur les garanties et services après-vente ainsi que l'accès des consommateurs à la justice. Par ailleurs, le point a été fait de façon approfondie par le Conseil sur trois sujets importants : les conséquences du Traité sur l'Union européenne pour la politique de protection des consommateurs, l'état des transpositions et de l'application du droit communautaire dans le domaine de la protection et de l'information des consommateurs et l'état des travaux pour l'amélioration de l'étiquetage.

Enfin, la question de la simplification des directives concernant la protection des consommateurs en matière d'indication des prix des denrées alimentaires a fait également l'objet d'un débat.

En ce qui concerne les contrats négociés à distance, l'accord du Conseil porte sur

- 24 -

le champ d'application de la directive, qui couvrira à la fois les produits et les services, à l'exception des services financiers qui feront l'objet d'un traitement spécifique. Pour toute transaction à distance le consommateur bénéficiera d'un délai de réflexion de 7 jours lui permettant d'annuler le contrat sans avoir à donner de justification.

Dans le domaine des accidents domestiques et de loisirs, la position commune du Conseil sur le programme EHLASS, crée un système d'information et de surveillance des accidents domestiques et de loisirs dans la Communauté. La collecte des données s'effectue auprès des services d'urgence des hôpitaux sélectionnés par les Etats membres et, dans le cas de trois Etats membres l'information résulte d'enquêtes auprès des ménages. Le programme a été adopté pour une durée de 4 ans et fera l'objet d'un premier rapport d'évaluation dans un an.

9. AGRICULTURE : INFORMAL COUNCIL (IOANNINA, 17 MAI)

The meeting was devoted to the age structure of the farming Community; views differed as to what should be done. On the one hand, a number of delegations believed that sufficient instruments already existed at Community level and no further common action was necessary; these delegations felt that is was a question of subsidiarity and that Member States should, if they wish, adopt the existing measures to suit national conditions and/or introduce or adapt national measures, for example, in the area of inheritance. Other delegations, however, felt that more emphasis needed to be given by the EU's agricultural policy to the question of young farmers, such as access to quotas, higher installation grants, greater emphasis and funds for education. One delegation suggested that a European fund for young farmers should be established at 3 % of the CAP budget.

In response to the Presidency's suggestion for a report and proposals from the Commission, Mr. STEICHEN pointed out that the problem is that many Member States are not making full use of the various measures already available at EU level and that it was not immediately obvious what additional action could be taken by the Commission or the EU.

The next Informal Ministers' meeting is on 25-27 September 1994.

10. DECLARATIONS PESC

Les délégations auront déjà reçu les textes des déclarations sur :

- l'AFRIQUE DU SUD (6 mai);
- la crise politique au YEMEN (6 mai);
- le retrait des troupes russes de LETTONIE (11 mai);
- le GUATEMALA (11 mai);
- le RWANDA (16 mai);
- le TADJIKISTAN (17 mai)

11. PREVISIONS

Le point suivant figure au projet de l'ordre du jour de la réunion du Conseil au cours de la semaine prochaine :

Conseil "ENERGIE" (25 mai)

- Réseaux transeuropéens dans le secteur de l'énergie;
- Règles communes pour le marché intérieur de l'électricité;
- Charte européenne de l'Energie : état des négociations;

- 25 -

- Communication de la Commission sur l'énergie et la cohésion économique et sociale;
- Communication de la Commission sur la sûreté nucléaire dans le contexte du secteur de l'électricité en Europe centrale et orientale et dans la CEI;
- Programme communautaire de support financier pour la promotion des technologies énergétiques européennes 1995-1998 ("THERMIE II").

Il y aura par ailleurs une Informelle des Ministres de la Justice à Crète les 27 et 28 mai.

III. PARLEMENT EUROPEEN

1. CHYPRE : VISITE DU PRESIDENT DU PARLEMENT EUROPEEN (18-19 MAI)

Invité par le Président du Parlement chypriote, M. Egon KLEPSCH est venu à Chypre les 18 et 19 mai entre une visite à Bucarest et une visite à Athènes. Le Président CLERIDES a organisé un grand déjeuner en son honneur avec la plupart des Ministres, les chefs des partis politiques et de nombreux Ambassadeurs. M. KLEPSCH a eu des entretiens avec tous les chefs politiques et avec le Ministre des Affaires étrangères ainsi qu'une rencontre avec les Ambassadeurs des Etats membres à la Délégation de la Commission. Les deux thèmes abordés avec tous étaient naturellement l'impasse actuelle des négociations sur le problème de la division de facto de l'île, et la date du début des négociations d'adhésion de Chypre à l'UE. Le Président KLEPSCH a exprimé la position officielle du Parlement européen, en faveur du lancement, aussitôt que possible, des négociations d'adhésion de Malte et Chypre.

IV. COMITE DES REGIONS

1. TROISIEME SESS ON PLENIERE (17-18 MAI)

Au cours d'une session à l'ordre du jour particulièrement chargé, le Comité des régions a :

- eu un échange de vues avec le Président DELORS sur les objectifs prioritaires de la construction européenne, où la concrétisation de la subsidiarité tenait une place centrale;
- adopté onze des douze avis inscrits à son ordre du jour; l'avis sur le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales pour les citoyens de l'Union non nationaux a été reporté à la session de septembre afin de permettre une préparation en commission et un débat plus approfondi;
- adopté un projet amendé de règlement intérieur intégrant les suggestions formulées par le Conseil;
- installé ses commissions (8 commissions et 4 sous-commissions).

Il est à noter que le Comité a réussi à adopter ses avis dans des conditions difficiles; les rapporteurs présentaient en effet leur projet d'avis directement en séance plénière et certains amendements ont dû être proposés oralement.

Le Président BLANC se félicitant de la participation du Président DELORS à ce premier grand débat de politique générale au sein du Comité de régions a relevé trois questions-clés parmi les nombreux défis auxquels l'Europe devra faire face dans le

- 26 -

proche avenir.

- l'élargissement, souhaité par le CdR, devra s'accompagner d'une réforme institutionnelle, que le CdR contribuera à préparer (il a constitué une commission spéciale à cet effet);
- la cohésion économique et sociale de la Communauté requiert un aménagement harmonieux de son territoire, notion qui devrait notamment être intégrée dans la politique agricole;
- le marché unique implique une solidarité interne mais également externe, vis-à-vis de l'Europe centrale et du bassin méditerranéen; afin de ne pas ruiner des économies déjà très fragiles, des prix minimum devraient être pratiqués dans le commerce avec ces pays.

Le Président DELCRS évoquant le scepticisme récent des populations à l'égard de la construction européenne, ainsi que les bouleversements politiques de 1989 et la mondialisation de l'économie, a constaté que l'Europe traversait une crise de croissance. Les bases de la construction européenne sont toutefois solides, car elle se fonde sur une philosophie simple : une compétition qui stimule, une coopération qui rapproche et une solidarité qui renforce.

Dans une analyse lucide mais optimiste le Président de la Commission a estimé que l'Europe n'était pas condamnée au déclin, que le "mal européen" n'était pas incurable. Il faudra cependant que le vieux continent se ressaisisse, exploite ses atouts afin de renforcer sa compétitivité et de créer davantage d'emplois, suivant les pistes tracées dans le Livre blanc. En effet "pour être généreuse, l'Europe doit être forte économiquement"

Sur le plan politique et institutionnel, le Président a relevé trois contradictions :

- comment étendre les valeurs de paix et de reconnaissance mutuelle à la Grande Europe tout en maintenant son unité politique; (à titre d'illustration le Président a souligné qu'une intégration rapide des pays d'Europe centrale entraînerait un doublement du budget communautaire);
- comment intégrer l'Europe centrale sans négliger le bassin méditerranéen, qui appartient tout autant au patrimoine européen;
- comment maintenir l'efficacité du système institutionnel européen (dont le Président a vanté les qualités) et garantir une assise démocratique dans une Union de vingt-cinq, voire trente membres.

Le Président a conclu en saluant la création du Comité des régions, émanation de l'Europe au quotidien, avec lequel la Commission entend travailler en partenariat.

La prochaine session plénière est prévue pour les 20 et 21 septembre. Les commissions se réuniront au mois de juin et de juillet.

La question du siège du CdR n'est d'ailleurs toujours pas résolue, et ses travaux se sont déroulés de façon inconfortables et difficiles. Dans ce contexte, le président du CdR a critiqué le refus du PE qui, selon lui "a peur du succès du CdR", de mettre à la disposition du dernier ses locaux inutilisés à Bruxelles.

D.F. WILLIAMSON, SECRETAIRE GENERAL